

## DÉMARCHE POUR MISE EN PLACE D'UN P.A.I.

(Projet d'Accueil Individualisé)

### en cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire

1- Prendre **contact par mail avec la diététicienne de la ville qui vous remettra un exemplaire du document PAI : eladroye@ville-manosque.fr**

2- Faire compléter ce document PAI par le médecin de l'enfant

3- **Transmettre ce PAI + l'ordonnance à la diététicienne municipale par mail à : eladroye@ville-manosque.fr**

5- Vous serez alors prévenu de la date à laquelle votre enfant pourra fréquenter la restauration scolaire.

**En cas de panier repas :**

l'inscription ne peut pas être faite en ligne via le portail citoyen mais uniquement en vous rendant au service Osco Familles (chateau de Drouille).

Un protocole de transport de panier repas vous sera communiqué.

6- Il est impératif d'apporter **dès le 1er jour de restauration la trousse de soins** contenant **les médicaments et l'ordonnance**.

7- **Ce document PAI est valable durant une année scolaire.**

Il faudra recontacter la diététicienne fin juin ou début septembre afin de le renouveler et modifier le traitement si besoin.

*Les menus du restaurant scolaire sont consultables sur le site de la ville [www.ville-manosque.fr](http://www.ville-manosque.fr) rubriques : **mon quotidien / vie scolaire / menus et animations.***